

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN DOJO ET D'UN TERRAIN  
MULTISPORTS ACHANTELOUP EN BRIE****Nom et adresse de l'organisme acheteur et de la maîtrise d'ouvrage :**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE  
Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Etang  
CS 20069 – Bussy St Martin  
77603 MARNE LA VALLEE CEDEX 3  
Téléphone : 01.60.35.43.50 – Télécopie : 01.60.34.43.63  
Courriel : [accueil@marneetgondaire.fr](mailto:accueil@marneetgondaire.fr) - [www.marneetgondaire.fr](http://www.marneetgondaire.fr)

**Profil acheteur public :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

L'avis implique un marché public.

**Objet du marché et caractéristiques principales :**

La présent marché a pour objet une mission maîtrise d'œuvre pour la construction d'un DOJO, d'un terrain multisports et l'aménagement d'un parking à Chanteloup-en-Brie.

La communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire projette la construction de ce DOJO, afin de répondre aux besoins et confort des utilisateurs adhérents des clubs de Judo, karaté, Jujitsu.

Ces clubs exercent actuellement leurs disciplines dans une salle de sport polyvalente ouverte depuis 1998, la salle Frison-Roche.

D'une surface de 500 m<sup>2</sup>, elle dispose d'un plateau d'évolution de 18 x 22 m permettant notamment la pratique du judo.

Un terrain multisports extérieur permettant la pratique, du basket-ball, du handball et du volley-ball.

Dans cette démarche, la communauté d'agglomération souhaite s'attacher les compétences d'un prestataire spécialisé en maîtrise d'œuvre pour de tels projets, pour l'accompagner, la conseiller et l'aider efficacement tout au long de la conduite de la procédure.

**Mode de passation**

Il s'agit d'un marché conclu dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles 28 et 74 du code des marchés publics.

**Décomposition de la mission**

Mission de maîtrise d'œuvre complète :

- ESQ (Esquisse)
- APS (Avant-Projet sommaire)
- APD (Avant-Projet définitif)
- PRO (Projet)
- ACT (Assistance pour la passation du Contrat de travaux)
- VISA (Visa des études d'exécution et de synthèse)
- DET (Direction de l'Exécution des Travaux)
- AOR (Assistance lors de la réception)
- OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination)

**Enveloppe financière affectée aux travaux**

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est égale à 800 000.00 € HT.

## **Décomposition en lots**

La mission n'est pas décomposée en lots.

## **Options**

Sans objet

## **Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

## **Durée du marché et délais d'exécution**

La durée du marché est fixée à **24 mois** à compter de sa date de notification.

## **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (CENT VINGT) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Forme juridique de l'attributaire du marché :**

- Entreprise seule ou groupement d'entreprises conjointes ou solidaires.

Le mandataire du groupement d'entreprise devra être solidaire de chacun des membres du groupement, lors de la remise de son offre et pour l'exécution du marché.

## **Modalités essentielles de paiement**

Les paiements s'effectueront par virements administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Des demandes d'acomptes pourront être formulées.

Le candidat est informé que l'organisme souhaite conclure le marché en euros.

## **PRESENTATION DES OFFRES**

Les soumissions, rédigées en langue française, seront remises contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception sous pli cacheté.

Les soumissions indiqueront la mention « **Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un dojo et d'un terrain multisports à Chanteloup en Brie** »

Les soumissions contiendront les pièces justificatives suivantes concernant les qualités et les capacités juridiques, techniques, économiques et financières de l'entreprise :

Les justificatifs à produire prévus à l'article 45 du code des marchés publics notamment ; le candidat devra en particulier fournir :

**A - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :**

- 1) Une lettre de candidature (ex formulaire DC1), indiquant l'intention de soumissionner à la consultation, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement et le mandataire explicitement.

Cette lettre de candidature doit être dûment signée par le représentant du candidat unique ou, s'il y a un groupement, soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

- 2) Une déclaration du candidat (ex formulaire DC2) précisant les éléments suivants, pour chaque cotraitant en cas de groupement et pour chaque sous-traitant éventuel désigné à l'offre :

- ✓ Le nom ou la dénomination de l'entreprise, l'adresse du siège du candidat ou du siège social, ainsi que ceux du service qui exécutera les prestations ;
- ✓ La forme juridique du candidat (SA, SARL,...) ;
- ✓ Les noms et fonctions des personnes ayant pouvoir d'engager la société ;
- ✓ Pour les candidats établis en France, le numéro et la ville d'enregistrement (SIREN, RCS, répertoire des métiers) ;
- ✓ Pour les candidats non établis en France, le numéro, la ville et le pays d'enregistrement ;
- ✓ Les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ainsi que le matériel et l'équipement technique dont l'entrepreneur dispose pour l'exécution des prestations.

Sera annexée à cette déclaration le document suivant :

- La copie du ou des jugements autorisant le candidat en situation éventuelle de redressement judiciaire, à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

3) Justifications à produire quant à la situation juridique

- ✓ un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés -K ou K BIS- (art. D. 8222-5 du Code du travail) ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent, OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent,
- ✓ Renseignements relatifs à la nationalité du candidat
- ✓ Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- ✓ Engagement écrit du ou de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché

4) Justifications à produire quant à la capacité économique et financière

- ✓ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- ✓ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels
- ✓ Bilans ou extraits de bilans des trois dernières années si le candidat est assujéti à l'obligation d'établir des bilans en vertu de la loi
- ✓ état annuel DC7 (CERFA n° 11 064 \* 01) ou le formulaire NOT12 ou tout document équivalent, ou certificats fiscaux et sociaux individuels. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries

5) La déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par la personne habilitée par le candidat (une par cotraitant en cas de groupement, et une par sous-traitant éventuel désigné à l'offre), le cas échéant la copie des attestations de régularité de situation fiscale et sociale du concurrent au 31/12/2012 (une par cotraitant en cas de groupement, et une par sous-traitant éventuel désigné à l'offre).

6) Une note décrivant les références récentes du candidat en matière de travaux similaires en nature et en importance, en précisant les chiffres d'affaire exécutés par chaque entreprise en cas de groupement.

Cette note devra obligatoirement mentionner les informations permettant d'identifier les références principales du candidat en vue de permettre au maître d'ouvrage d'apprécier l'importance et la qualité des prestations ainsi réalisées (lettres datées, noms des clients, montants CA et téléphone de référents), ainsi que préciser par pourcentage la clientèle du candidat (% d'institutionnels, % d'entreprises)

7) Une note concernant la capacité technique du candidat, indiquant notamment les moyens dont dispose le concurrent, notamment en termes de :

- ✓ matériel et équipement technique disponibles en regard des prestations et son affectation prévisible pour la période du marché.

Cette note indiquera en outre la répartition des travaux entre les différentes entreprises en cas de groupement et les travaux qu'il est envisagé de sous-traiter éventuellement.

Le candidat doit apporter la preuve du respect de ses engagements en matière de disponibilité du personnel compétent, de matériels adéquats, d'une organisation adaptée et d'un plan de charge compatible pour la bonne réalisation des prestations.

8) Une note concernant les capacités professionnelles du candidat, indiquant notamment :

- ✓ le nombre de personnel avec leurs qualifications professionnelles et les CV des principaux intervenants : expériences et qualifications, ainsi que le nombre de techniciens et d'assistants techniciens,
- ✓ les agréments détenus et éventuelles qualifications détenues par le candidat dans le(s) domaine(s) objet(s) de la présente consultation et en vigueur.

9) En cas de sous-traitance, et si celle-ci doit servir au candidat pour justifier de ses capacités techniques, financières et professionnelles, une lettre signée par chaque sous-traitant par laquelle celui-ci s'engage à mettre à la disposition du candidat, si ce dernier est attributaire, ses moyens pour l'exécution du marché.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous.

NOTA : Des formulaires types peuvent être utilisés pour fournir la plupart des renseignements demandés. Ces formulaires sont disponibles sur le site du MINEFI : <http://www.minefe.gouv.fr>

## Contenu des offres

Le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

### A- LES ELEMENTS SUIVANTS DU PROJET DE MARCHÉ

- l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes, dûment complété, daté et signé (+cachet),
  - *L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptations de sous-traitants et d'agrément de conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché. Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.*
  - *L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 9 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser au paragraphe E de l'acte d'engagement.*
  - *Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en EUROS.*
  - *En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.*
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (cadres ci-joints à compléter et signer),
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) daté et signé.

### B - UN DOSSIER JUSTIFICATIF DES DISPOSITIONS QUE LE CONCURRENT SE PROPOSE D'ADOPTER POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX

Ce document comprendra toutes justifications et observations du concurrent et notamment :

- Une note présentant la méthodologie de travail mise en œuvre pour la réalisation des prestations,
- Un planning prévisionnel détaillé,
- Les moyens humains mobilisés sur l'ensemble de la mission, incluant les C.V.

Certaines des réponses apportées dans ce dossier pourront, le cas échéant, être rendues contractuelles à l'occasion de la mise au point du marché.

A travers ce document, le candidat doit apporter la preuve du respect de ses engagements en matière de disponibilité des hommes compétents, de matériels adéquats, d'une organisation adaptée et d'un plan de charge compatible pour la bonne réalisation des prestations.

### CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les soumissions seront adressées, avant la date et heure limites de remise des offres, par courrier ou remises contre récépissé aux adresses et dates mentionnées au présent règlement de consultation.

Les soumissions ne peuvent pas être envoyées par voie électronique.

Il est précisé que le candidat ayant remis une offre ne sera pas autorisé à la retirer ou à la modifier.

### **Retrait des dossiers**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.marches-securises.fr>

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande.

Les dossiers peuvent être retirés au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, à l'adresse suivante :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**  
**Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Étang**  
**CS 20069 - Bussy-St-Martin**  
**77603 Marne-la-Vallée cedex 3**  
**Tél : 01.60.35.43.50 - Fax : 01.60.35.43.63**  
**de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30**

### **Envoi ou dépôt des plis**

Les plis devront parvenir soit par la poste, soit être déposés contre récépissé au siège de la communauté d'agglomération avant le **13/12/2013 à 12 h 00**.

Les offres seront transmises sous pli cacheté et porteront les mentions :

- MAPA – «Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un dojo et d'un terrain multisports a Chanteloup en Brie»

- et l'adresse suivante :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**  
Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Étang  
CS 20069 - Bussy-St-Martin  
77603 Marne-la-Vallée cedex 3  
Tél : 01.60.35.43.50 - Fax : 01.60.35.43.63

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, critères qui interviennent à l'examen de la candidature, les critères ci-après définis, notés sous forme de points, indiquant le poids respectif de chacun d'entre eux, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres :

- **Mémoire technique : 60 points**
- **Prix : 40 points**

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 13 DECEMBRE 2013 À 12 HEURES.**

#### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir une demande écrite, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis, à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire  
Jean-Philippe SAMY - Service des marchés publics  
Tél : 01.60.35.43.94 – Télécopie : 01.60.35.43.63  
Email : [jean-philippe.samy@marneetgondaire.fr](mailto:jean-philippe.samy@marneetgondaire.fr)

Renseignement(s) technique(s) :

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire  
Direction du développement du territoire  
Tél : 01.60.35.43.59 – Télécopie : 01.60.35.43.63  
Email : [celine.goguillon@marneetgondaire.fr](mailto:celine.goguillon@marneetgondaire.fr)

#### **INSTANCE CHARGEE DES VOIES DE RECOURS**

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Melun  
43 rue du Général De Gaulle  
77008 Melun  
tél. : 01-60-56-66-30 - télécopieur : 01-60-56-66-10.

**Date d'envoi à la publication : 22/11/2013**